



## BULLETIN D'INFORMATION N° 3 - 26/04/2012

### « Opération générale de dératisation »

Un arrêté du préfet de Police du 5 avril 2012 prescrit à tous les propriétaires, gérants, locataires et concierges l'obligation d'intensifier les mesures de dératisation dans tous les immeubles et sur les terrains non bâtis, au cours d'une période fixée du 16 avril au 15 juin 2012 inclus.

Pièce jointe : pdf « Opération générale de dératisation »

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)



**A  
AFFICHER**

**PRÉFECTURE DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**  
**UNITÉ DE PRÉVENTION DES NUISANCES ANIMALES**

# **OPÉRATION GÉNÉRALE DE DÉRATISATION**

**DU 16 AVRIL AU 15 JUIN 2012 inclus**

Un arrêté du Préfet de Police du 05 Avril 2012 prescrit à tous les PROPRIÉTAIRES, GÉRANTS, LOCATAIRES et CONCIERGES l'obligation d'intensifier les mesures de dératisation dans tous les immeubles et sur les terrains non bâtis, au cours d'une période fixée du 16 Avril au 15 Juin 2012 inclus.

Pour assurer l'efficacité de la mesure prescrite, les moyens suivants doivent être employés :

- 1° Disposer de boîtes à ordures en nombre suffisant et les munir de couvercles empêchant la pénétration des rats ;
- 2° Ne pas laisser traîner de débris alimentaires ;
- 3° Tenir les caves et les cours en bon état de propreté ; boucher les trous et blinder le bas des portes ;
- 4° Fermer les soupiraux soit par un grillage dont les mailles n'ont pas plus d'un centimètre et demi dans leur plus grande dimension et dont le fil n'a pas un diamètre inférieur à un millimètre, soit par une plaque métallique percée de trous n'ayant pas plus d'un centimètre et demi dans leur plus grande dimension ;
- 5° Vérifier l'étanchéité des tampons du tout-à-l'égout ;
- 6° Munir les gargouilles et tuyaux de descente de paniers métalliques.

\*  
\* \* \*

Ces précautions prises, la destruction des rats sera assurée soit par des pièges soit par des PRODUITS RATICIDES vendus dans le commerce et employés avec les précautions d'usage.

Les produits raticides se trouveront chez les fabricants, pharmaciens, droguistes et marchands de couleurs. On peut également s'adresser aux établissements spécialisés qui effectuent la dératisation.

Pour tous renseignements, s'adresser  
à Unité de Préventions des Nuisances Animales  
**8, rue Froissart**  
**75153 PARIS CEDEX 03**  
**Tél. : 01 40 27 17 71 - Fax : 01 42 71 09 14**  
Des vérifications seront effectuées  
dans les immeubles ;  
les contraventions relevées seront transmises  
aux tribunaux compétents.



Imp. DOSTL 10.315 H 04-12

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

**Désinfection, Désinsectisation et Dératisation**

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)